



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Veytaux

Séance du 11 décembre 2023

Présidence : M. Béat Grand, Président

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

- vu** le préavis No 11/2023 de la Municipalité du 19 octobre 2023 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 55'100.00 TTC pour couvrir les frais liés à l'entretien d'urgence de la route Caux-Sonchaux suite à l'effondrement partiel de la route ;
- ouï** le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux liés à l'entretien d'urgence de la route Caux-Sonchaux suite à l'effondrement partiel de la route ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 55'100.00 TTC au maximum, sous réserve de l'octroi des subventions fédérales et cantonales ;
3. de financer cette dépense de la manière suivante ;
 - Subvention : CHF 34'713.00 ;
 - Retour de la péréquation intercommunale (dépenses thématiques) : CHF 14'271.00;
 - Trésorerie courante : CHF 6'116.00 ;
4. de prendre en charge cette dépense par le compte de fonctionnement en 2023, soit :
 - Compte 32.3141.02 « entretien des routes forestières » : CHF 55'100.00 ;
 - Compte 32.4360 « remboursements de tiers » : CHF 34'713.00 ;
 - Compte 22.4520.02 « dépenses thématiques » : CHF 14'271.00.
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Ainsi délibéré en séance du lundi 11 décembre 2023.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

Le Président :


B. Grand



Le Secrétaire :



D.-J. Alves de Almeida